

Commune de
MONTHERME



Mairie

Place de la République
08800 – MONTHERME
Tél : 03 24 53 00 09
Fax : 03 24 53 01 15
mairie.montherme@wanadoo.fr

Site internet :
<http://www.montherme.fr>

Ouverture du secrétariat :
du lundi au vendredi inclus,
de 8 h à 12 h
et de 13 h 30 à 17 h 00,

Permanences des élus :
En mairie,
le lundi de 17 h 30 à 19 h 30,
le samedi de 10 h à 11 h 30
ou sur rendez-vous en contactant
le n° 03 24 53 00 09
ou
mairie.montherme@orange.fr
A Hauts-Buttés (ancienne école),
Le premier samedi du mois,
de 10 h à 11 h 30
M. Y. DELPEUT

MONTHERME

Chef-lieu du canton.
Siège de la
Communauté de Communes
Meuse et Semoy
regroupant
BOGNY-SUR-MEUSE
DEVILLE
JOIGNY SUR MEUSE
HAULME
HAUTES-RIVIERES
LAIFOUR
MONTHERME
THILAY
TOURNAVAUX

Directeur de publication : A. BERNARD

LA LETTRE D'INFORMATION MUNICIPALE

N° 22

Juin 2009

Sommaire :

<u>Page 2</u>	<u>Page 3</u>	<u>Page 4</u>
Budget 2009	Travaux	Assainissement
Finances Monthermé	Vandalisme	Etat civil
Subventionnement	Budget de l'eau	Conciliateurs de justice



Le mot du Maire.

Le système économique mondial actuel est basé sur l'économie de marché.

C'est un fait ! On peut l'accepter, le regretter ou le combattre, mais il n'existe pas encore d'autre alternative.

Souvent manipulés par des spéculateurs indéclicats - souvenons-nous des hausses incontrôlées des prix de l'acier et du pétrole -, les marchés se dérèglent et c'est toute la structure de l'économie réelle qui en subit les conséquences.

Ce sont les moins investis dans les responsabilités du fonctionnement de ce système économique qui en sont les premières et principales victimes. Il n'est donc pas acceptable que l'emploi dans les entreprises soit la principale, voire la seule, variable d'ajustement.

Avec, certes, des causes diverses pouvant aller de la simple escroquerie à la mauvaise gestion en passant par la spéculation financière, ou tout simplement par l'effet de la concurrence, les entreprises AFFIXA, Artis, Dauvin, Lenoir et Mernier, Thomé-Génot, Venturini, pour les plus proches de nous, ont disparu du paysage économique de notre territoire.

Aujourd'hui c'est l'entreprise Raguet, en difficulté face à la crise du système économique, qui présente un nouveau plan de licenciement. C'est une catastrophe individuelle et collective. La colère des salariés est compréhensible et juste. Ils veulent travailler et vivre de leur travail !

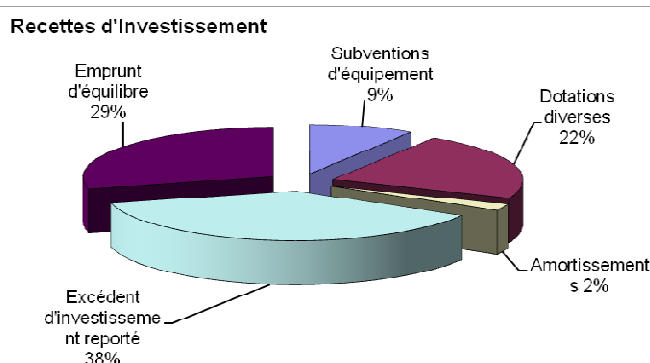
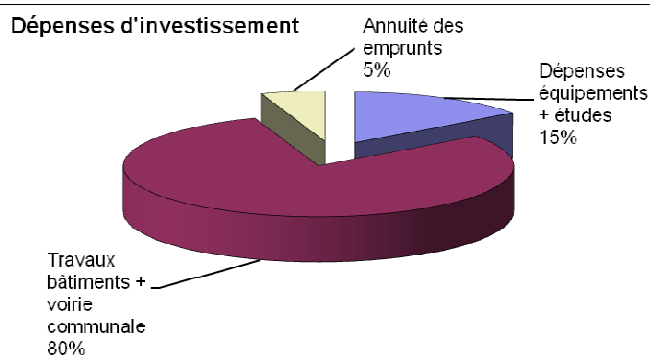
Il revient donc aux états, donc aux pouvoirs politiques, dans ce monde déréglementé, de remettre l'homme au centre des préoccupations économiques, donc de travailler à sécuriser les emplois en évitant que les richesses produites ne profitent qu'à quelques uns.

A. Bernard

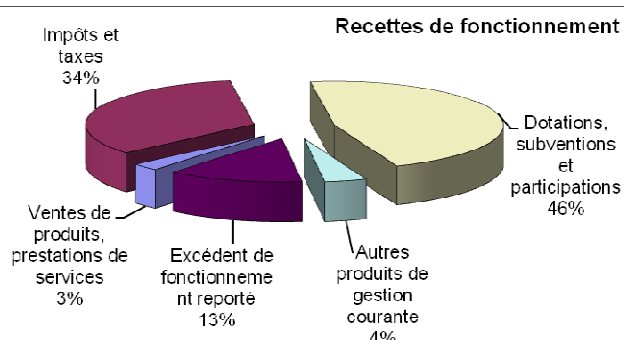
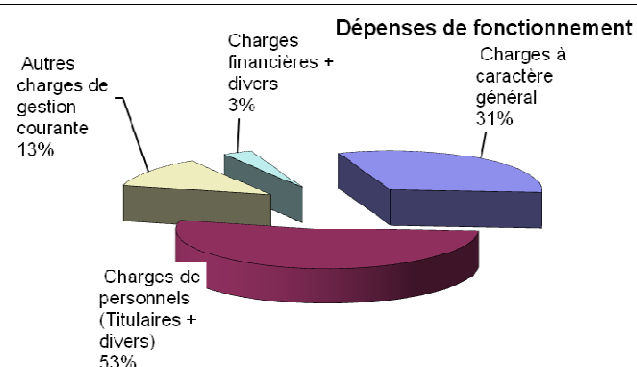
Vie de la cité

Budget primitif 2009

Investissement



Fonctionnement



Finances : MONTHERME en chiffres en 2009. (Etude effectuée avec l'édition : « *Le Maire et l'emprunt* »)

Capacité d'autofinancement de la commune : 519 481 €

Capacité de désendettement (nombre d'années nécessaires au remboursement de la dette, à supposer que la collectivité y consacre chaque année la totalité de son épargne brute) : **1,9 ans** (niveau considéré comme « normal », pour une commune : autour de 8 ans).

Capacité de remboursement mesurée par le ratio annuités réelles / recettes réelles de fonctionnement : ratio : 2,95 % (dette des budgets municipaux pour les communes de 2 000 à 3 500 habitants en 2005 : 14%)

Taux d'endettement (capacité d'emprunt de la collectivité par rapport à ses ressources) : **0,38 an** (taux d'endettement moyen des collectivités territoriales 2006 : 0,79 an)

Subventionnement.

Monthermé, avec moins de 2 700 habitants, a toujours été classée jusqu'à maintenant dans la liste des **communes rurales**.

Par un arrêté préfectoral en date du 10/02/09, Monsieur le Préfet des Ardennes a décidé de classer Monthermé dans la liste des **communes urbaines**.

Interrogé par le Maire sur les raisons de ce changement, M. Le Préfet fait appel à un article de loi qui stipule que "Monthermé étant à moins de 200 m d'une collectivité qui compte plus de 3 500 habitants (Bogny/Meuse), elle crée avec cette collectivité une entité comparable à une commune urbaine".

Nous considérons ce classement comme injuste car Bogny et Monthermé sont deux collectivités distinctes, administrativement et budgétairement, injuste, car dans le même arrêté, le Préfet classe la ville de Vouziers (4 400 habitants) en commune rurale au prétexte qu'elle est une ville isolée, injuste car la conséquence directe de cette décision fait que la commune de Monthermé va perdre la possibilité d'obtenir un taux de subvention de 30% du montant des travaux sur son budget d'eau et d'assainissement.

Nul doute que cette décision aura un impact important dans les décisions d'investissement du Conseil Général et les choix budgétaires qui seront engagés.

Vie de la cité

Travaux.

Camping : La rénovation du bâtiment sanitaire du camping de Port Diseur est terminée

C'est une mise aux normes dans l'accueil pour valides et handicapés et une amélioration du standing qui ont été réalisées.



Rue Lissoir : Après les travaux de rénovation des réseaux secs et humides effectués par la ville, la Communauté de Communes a pris le relais avec la réfection de la voirie et du parvis de l'église St. Rémy. Si ces travaux étaient devenus nécessaires, compte tenu de l'état dans lequel était la place de l'église, c'est une véritable restauration et mise en valeur de notre patrimoine qui est en train de se terminer.

Fleurissement. Le service espaces verts et fleurissement de la ville a décidé de souligner le caractère de « terre de légendes » de notre territoire en déclinant la légende du Roc de la Tour sur les massifs de Monthermé.

En coopération avec les élèves et enseignants de l'école de la Longue-Haie ainsi que des responsables et enfants des Ateliers-vacances, dès fin mars, pour l'ouverture du printemps des légendes, on pouvait admirer les figurines du diable et du chevalier sceller leur pacte au carrefour de la SEFAC et de la rue Méhul. La suite de l'histoire doit être racontée dans les carrefours de la gendarmerie et de la rue Etienne Dolet. Ce travail original s'inscrit dans la volonté des agents de tout faire pour garder la distinction de « ville fleurie » et, pourquoi pas, de tenter d'obtenir une deuxième fleur.

La volonté existe, les moyens et la motivation de tous sont là. Mais que penser des imbéciles qui détruisent la nuit ce qu'enfants et adultes ont réalisé dans la journée ?



Ecoles.

Poursuivant son programme de rénovation et de mise aux normes de ses écoles, la Municipalité a décidé de faire procéder cette année à la rénovation d'une classe supplémentaire à l'école du Centre et à la rénovation du vestiaire de l'école primaire Rive gauche.

Lavoir de La Lyre :

Dans le cadre du Pôle d'Excellence Rurale et avec le souci de sauvegarder le patrimoine existant sur son territoire, la Communauté de Communes a décidé de faire procéder à une rénovation de certains lavoirs. C'est ainsi que celui de la Lyre a été entièrement restauré. Après remise en eau et aménagement intérieur il pourra être rouvert au public avec des modalités qui resteront à définir.

Le plateau du Terne : La viabilisation du plateau du Terne, décidée par l'ancienne municipalité et destinée à permettre un développement de notre ville, a pleinement joué son rôle.

Après le raccordement de toutes les habitations existantes aux différents réseaux, aujourd'hui 32 maisons sont en construction ou seront construites sur le plateau : 15 maisons sur le lotissement, 10 maisons extérieures au lotissement et un projet de 7 maisons aujourd'hui déposé au service instructeur.

Vandalisme, vols et dégradations.

"C'est « normal » nous dit-on ! Et encore : "il ne faut pas trop se plaindre car il y a des villes où c'est pire".

Certes, cela n'est pas récent mais entre vols avec effraction, actes de vandalisme, jets de débris sur la voie publique et autres dégradations, nous atteignons cette année des sommets.

C'est en **milliers d'euros** qu'il faut évaluer le coût, entièrement à la charge de la Commune donc des contribuables, des réparations nécessaires.

Même des édifices en maçonnerie sont cassés ou démontés la nuit dans les rues de notre ville.



Pourquoi ? Que veulent prouver ceux qui commettent ces dégradations ? Que font dehors, toute la nuit, ceux qui commettent ces forfaits ? Certains sont mineurs, alors, que font leurs parents ? Certains sont majeurs mais vivent encore avec leurs parents, n'ont-ils donc pas de comptes à rendre ?

On peut comprendre les rassemblements le soir quand il fait beau, mais il n'est pas acceptable qu'ils se traduisent par des verres brisés, des cannettes, des gobelets et des papiers gras. Il est légitime de se demander quelle éducation ont reçue ces individus et de se questionner sur leur sens civique.

Certes, la Commune porte plainte à chaque occasion mais cela ne résout rien puisqu'il s'agit d'abord d'**éducation** !

Au budget de l'eau.

L'agence AI2E travaille actuellement à l'étude, avant travaux, d'un projet qui devrait démarrer en septembre-octobre : doublement du réservoir de 120 m³ du Terne, suppression de l'ensemble du plateau avec défense incendie conforme, suppression du réservoir de 30 m³ et aménagement de la station de pompage.

Ces travaux, qui ont déjà été évoqués, sont nécessaires compte tenu de la vétusté, de la complexité des installations, et doivent contribuer à un meilleur service des eaux.

Le coût va avoisiner les 300 000 € et sera porté au budget de l'eau et de l'assainissement.

Rappel : le budget de l'eau et de l'assainissement est un budget annexe du budget de la commune. **Aucune part du produit de l'impôt ne peut y être versée.** Il doit être équilibré en recettes et en dépenses uniquement avec ce que les particuliers raccordés paient sur leurs factures d'eau et d'assainissement.

Etat civil du 01/12/08 au 31/05/09

Naissances.

Remarque : la parution des enfants nés hors mariage ne peut se faire qu'avec l'accord des parents, sur présentation du livret de la mère et/ou du père célibataires.

FRITSCH Ugo	9 décembre
DELVA Sarah Sisilia Natacha	3 janvier
LAVIGOGNE Lionel	27 janvier
DANTOT Kimyaï Sabrina Fila Marie	20 février
BRANCIOT Tilouan Clément	23 février
COSSON Mélina	24 février
ALEM Inès	3 mars
MARECHAL Alexis Hugo	4 mars
EYRARD Yaël	11 mars
BENMEBAREK Manon Patricia Alice	31 mars
BAILLY Nolan Raoul Jean-Luc	2 avril
LEBEAU Tom Pascal Bernard	10 avril
RAULET Mélinda Rolande Yvonne	22 avril
BEAUPERE Lilly Annie Cathy	10 mai
PAYON Lola Nathalie Marianne	17 mai

Mariages.

VIVET Eddy Guy Roland et COLLIN Céline	9 mai
---	-------

Décès.

BALON René Marcel veuf de DUPONT Marcelle	3 décembre
JEANDEL Roberte Gisèle veuve de PECHET Jean-Marie	3 décembre
BAVART Antoinette Marie Julie veuve de PIHET Jean	14 décembre
MIANI Jean	1 ^{er} janvier
COLAS Georgette veuve de FURNEMONT Roland Alexandre	4 janvier
STEVENIN Georges Léon veuf de LECROIX Céline Marie	8 janvier
DEMACON Damien Eric	9 janvier
THOMAS Antoinette Gabrielle Olga veuve de HELLER Jean Paul Robert	15 janvier
CIBILLE Charles Eugène veuf de PAQUAY Adèle Lilas Marie Thérèse	18 janvier
BARRE Marie Madeleine veuve de HENON Pierre Léon Narcisse	21 janvier
BOUQUIGNAUD Aliette Jeanne Françoise veuve de MOYEN Joël	22 janvier
MAUVIEL Anne Marie Germaine Octavie veuve de HUART Marius	1 ^{er} février
BARBIERE Guy Marceau époux de MAJTAN Irène Marie	1 ^{er} février
CREPIN Valérie épouse de ROSSI Gilles	4 février
SOULARD Marie Augustine Joséphine veuve de ROUSSEAU Marcel Elie Baptiste	9 février
ZWISLER Pascal Jean-Marie	8 mars
DEVIS Roberte veuve de ABRAHAM Lucien Henri	7 avril
BELLONI Lina veuve de PIERLI Domenico	27 avril
LACORD Jean	7 mai

Décès (suite).

OUDINET Marie Louise veuve de MEDEAU Henri Louis	17 mai
ROUCHY Gérard Léonce Augustin	19 mai
LALLEMAND Jean veuf de BILLY Rolande Marie	20 mai
GERARD Jacky Louis Gustave époux de BOUCHE Blandine Marie Paule	30 mai

Assainissement.

Dans la LIM n° 21 paraissait une information sur l'obligation des collectivités d'avoir à créer un SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif. Etait évoquée aussi l'obligation qu'a la ville de Monthermé d'effectuer son zonage d'assainissement, c'est-à-dire de préciser les zones relevant d'un assainissement collectif et celles restant en assainissement particulier.

Un bureau d'étude est actuellement missionné pour établir des simulations de coûts de travaux sur les hameaux des Woeries, des Hauts et Bas-Buttés pour les travaux suivants :

- Assainissement collectif (réseau + traitement) lorsque cela est possible techniquement sur les hameaux.
- Assainissement individuel (rénovation et mise aux normes des installations des particuliers)

Ces simulations devront tenir compte des subventions mobilisables possibles dans cette zone sensible située dans le périmètre rapproché des sources d'alimentation en eau potable de la ville.

Précision : lorsque la décision est prise d'étendre les réseaux ou d'en créer de nouveaux, c'est la collectivité des gens raccordés qui fait l'effort financier.

Informations générales

Conciliateurs de justice

Le tribunal d'instance de Charleville-Mézières mettra en place, prochainement dans la commune de Monthermé une permanence de deux conciliateurs de justice.

Celle-ci se tiendra en mairie à partir du 4 septembre prochain, le vendredi de 9 à 12 h, tous les quinze jours

Ces personnes assermentées ont pour mission, comme leur titre l'indique, de favoriser bénévolement le règlement amiable des conflits (problèmes locatifs ou de copropriété, troubles de voisinage, dettes impayées, litiges de la consommation, conflits entre particuliers...).

Ce service est gratuit.

Association FORHOM

Cette association d'aide aux victimes est conventionnée par le Ministère de la Justice. Elle propose aide juridique et soutien psychologique

Adresse : Maison de la Justice et du Droit
10-14 Rue des Chardonnerets

08000 CHARLEVILLE-MEZIERES

Tel : 03 24 35 37 36